NOUVELLE SAISON
Formation

Charte handicap

Conformément à la législation en vigueur, l'accessibilité universelle des personnes en situation de handicap à tous les dispositifs de droit commun, telle que stipulée par la loi « Handicap » du 11 février 2005, impose aux organismes de formation de nouvelles obligations.

Ces derniers doivent adapter leurs méthodes de formation aux besoins spécifiques liés aux handicaps, notamment à travers des modalités d'accueil à temps partiel ou discontinu, une durée adaptée de la formation, et des ajustements dans la validation et les supports pédagogiques.

Alignée sur nos valeurs, cette charte garantit un accompagnement de qualité aux personnes en situation de handicap au sein de notre organisme de formation, en leur offrant un accès clair à nos services, une écoute attentive de leurs besoins spécifiques, et une orientation vers des solutions adaptées.

Nous avons formulé cette politique handicap dans le but de rendre nos prestations accessibles, de les adapter ou d'orienter les personnes concernées vers des solutions appropriées.

NOTRE POLITIQUE HANDICAP
NOS ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX

- **Notre politique vise avant tout à valoriser l'accueil des situations individuelles. Nous nous engageons à :**

- **Accueillir et écouter les demandes des personnes en situation de handicap sans discrimination, tout en tenant compte de leurs besoins spécifiques ;**

- **Annoncer clairement l'accessibilité des formations dès le programme, en précisant si elles sont accessibles à tous types de handicap, sous certaines conditions ou non accessibles ;**

- **Adapter nos méthodes d'intervention, dans la mesure du possible ;**
- **Sensibiliser notre équipe pédagogique et administrative aux questions liées à l'accueil des personnes en situation de handicap ;**

- **Constituer un réseau de partenaires capables d'orienter les personnes en situation de handicap vers des structures adaptées, si nécessaire.**

NOUVELLE SAISON
Formation

Charte handicap

MISSIONS DU RÉFÉRENT HANDICAP

Assurer une veille

- **Identifier et mettre à jour les ressources disponibles ;**
- **Capitaliser sur les informations nécessaires à l'inclusion des personnes en situation de handicap ;**
- **Diffuser des informations actualisées sur les obligations en matière d'accessibilité à la formation ;**
- **Stocker les informations relatives à la veille sur un support accessible à l'ensemble de l'équipe ;**
- **Proposer, dans la mesure du possible, une formation de sensibilisation au handicap pour tous les acteurs du cabinet.**

Accueillir et accompagner

Avant le début du parcours de formation, nous nous engageons à :

- **Accueillir et écouter les personnes concernées afin d'évaluer leurs besoins spécifiques ;**
- **Informer et sensibiliser sur les conditions d'accessibilité et d'intégration aux formations ;**
- **Collaborer avec les référents handicap des entreprises clientes, ou des structures spécialisées,**
- **pour orienter les personnes vers des solutions adaptées ;**
- **Évaluer les possibilités d'adaptation pédagogique et d'accessibilité des infrastructures ;**
- **Accompagner la mise en place et le déroulement du parcours le plus adapté, en collaboration avec les référents des entreprises clientes ;**
- **S'assurer de la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques.**

NOUVELLE SAISON
Formation

Charte handicap

<u>Pendant la formation, nous assurons :</u>

L'accueil et le suivi des personnes en situation de handicap ;

La conciliation des conditions de formation avec les compensations nécessaires au handicap, avec l'aide du référent handicap des entreprises clientes ;

La mise en place d'outils facilitant l'intégration, tels que des polices de caractères adaptées pour les personnes ayant des problèmes visuels.

Après la formation, nous procédons à un bilan et capitalisons sur l'expérience pour améliorer nos pratiques en matière de handicap.

INFORMER ET SENSIBILISER

- **<u>DÉVELOPPER UN RÉSEAU DE PARTENAIRES SUR LE TERRITOIRE</u>**
- **Être une personne ressource interne sur la thématique du handicap.**
- **Informer sur le rôle du référent handicap et sur sa disponibilité.**
- **Lever les freins issus des représentations liées au handicap.**
- **Communiquer pour sensibiliser les équipes pédagogiques (intervenants, cabinet).**
- **Identifier et cartographier les acteurs principaux. Un annuaire est dédié à nos partenaires susceptibles de fournir des informations sur le public en situation de handicap.**
- **Orienter les personnes en situation de handicap vers les acteurs appropriés, selon leurs besoins (orientations, partenariats).**
- **Contribuer aux dynamiques locales autour de projets liés au handicap.**
- **Mettre en place un plan de développement des compétences pour sensibiliser au handicap au sein de l'organisme de formation.**

Notre référente handicap est : MESLIN Christelle
Pour toute question liée à cette charte :christelle@nouvellesaisonformation.com
Dernière mise à jour du document :15/10/2024